



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.080/DI

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2028 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

SEANCE DU 17/12/2024

LE MARDI DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H31, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelynne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2028 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
VU le Code la sécurité sociale et notamment les articles L263-1, L223-1 et L.227-1 à 3,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales,

VU la circulaire 2020-001 du 16 janvier 2020 relative au déploiement des conventions territoriales globales,

VU la Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille de la Sécurité sociale pour la période 2023-2027 du 10 juillet 2023,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique familiale et sociale, la ville souhaite pérenniser et développer des actions,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention territoriale globale (Ctg) de partenariat avec la CAF afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire pour une durée de 5 ans, soit de 2024 à 2028,

CONSIDERANT le diagnostic réalisé en partenariat avec la CAF permettant de définir un projet global à l'égard des enfants, jeunes et leur famille ainsi que des modalités de mise en œuvre des objectifs

Sa Commission Solidarité, Famille et Education entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2028 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne annexée à la présente.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (2024-2028) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des demandes de subventions, conventions d'objectifs et de financement et tous documents afférents avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de cette Convention Territoriale Globale (2024-2028).

ARTICLE 4 : DIT que ces recettes sont et seront inscrites au budget de la Commune sur la période 2024 à 2028.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2028 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 18/12/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 19/12/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.080/DI

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2028 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20241217-BRU_DE_24349_1-DE

Date de l'acte : 17/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24349_1

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2024